



# ET PSE / CHSCT

**SECTION TECHNIQUE DU  
PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT TRACTION  
DE PARIS SUD-EST**



## Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail



**Fermeture de l'hébergement du  
foyer du Charolais de Paris**



## **LEGIONNELLA PNEUMOPHILIA**

**Foyer du Charolais sous surveillance de la CGT.**

Depuis le 7 avril le foyer du Charolais est fermé par la direction d'ORFEA. Dans le cadre d'un contrôle semestriel, des analyses dans la production d'eau chaude sanitaire du foyer ont révélé la présence de légionnella (bactéries qui peut déclencher la légionellose ; affection grave des voies pulmonaires).

Le 12 avril 2016 les membres du CHSCT ont été réunis en CHSCT extraordinaire sur leurs demandes.

Immédiatement, les membres CGT notamment ont exigé :

- Le maintien de la fermeture du foyer jusqu'à la suppression totale du risque bactérien par traitement du circuit de distribution d'eau chaude sanitaires.
- L'information (par courrier) de tous les agents utilisateurs du foyer dans la période d'incubation.
- La prise en charge immédiate en accident de travail des agents qui seraient contaminés.
- La prise en compte dans le montage des journées de services des temps de parcours pour se rendre au lieu de couchage de substitution.
- La déclaration à la préfecture.
- La garantie qu'il n'y a plus aucun risque avant la réouverture du foyer.

En effet la présence sur le relevé d'analyse anormalement élevé de légionnella est une situation qui nécessite la plus grande attention et une étude sans concession des causes qui ont amené à cette dérive sanitaire.



## WARNING

Au regard de ce cas, nous avons sollicité la convocation d'un CHSCT exceptionnel afin de traiter cette situation grave et préoccupante autour des points suivants :

Analyser l'état du réseau d'eau chaude sanitaire, à la lumière de la situation actuelle.

Identifier les éventuels risques ou facteurs de risques relatifs à la présence de ces bactéries dans les réseaux d'eau chaude sanitaire (causes de l'infection, inefficacité des mesures de protection, dysfonctionnements divers...).

Aider le CHSCT à avancer des propositions de prévention de ces risques professionnels.

### La légionellose c'est quoi ?

La légionellose est une infection respiratoire due à une bactérie, la légionelle. Les légionelles sont présentes dans la quasi-totalité des lacs ou des cours d'eau, mais à faible concentration. Cependant, sous certaines conditions, les légionelles peuvent contaminer des sites artificiels dans lesquels elles se multiplient, pour atteindre des concentrations, susceptibles de générer une contamination humaine. Elles sont ainsi susceptibles de coloniser les réseaux d'eau chaude sanitaire, voire dans certains cas les réseaux d'eau froide.

Deux facteurs primordiaux sont de nature à favoriser voire même à provoquer la prolifération des légionelles : **la température de l'eau et la stagnation de cette eau** à l'intérieur des réseaux (sous la forme de bras morts). La zone de température de l'eau dangereuse se situe entre 25 et 50°, elle est critique entre 35 et 45°.

Deux facteurs favorisant la création de « pouponnières de légionelle ou biofilm » surajoutent au danger, **la qualité de l'eau et la nature du réseau**. C'est ainsi qu'avant d'effectuer toutes interventions ou travaux il est fondamentale de réaliser une analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau, pour éviter d'agir de manière contre productive et in fine dangereuse. **Analyses obligatoires**, dans le cadre de la surveillance des réseaux d'eau potable.

**La nature du réseau** : Afin d'éviter la légionelle la tuyauterie en cuivre est recommandée, au contraire celle en acier galvanisé se révèle stimulante pour le développement du fléau. Enfin une bonne surveillance de l'état du réseau nécessite, une connaissance approfondie de celui ci, une traçabilité parfaite des travaux, interventions et analyses, une maîtrise des points d'eau peu ou pas utilisés. Nous avons demandé à la direction de nous fournir **la traçabilité et le carnet d'entretien du foyer du Charolais**.

La contamination de l'homme provient pour l'essentiel de l'inhalation d'aérosols contaminés, **au-delà de 1000 UFC/L l'eau est dangereuse**. Ce mode spécifique de contamination permet normalement de circonscrire et d'identifier les situations d'exposition en milieu de travail. Les situations à risques sont ainsi **l'usage de douches, douches de sécurité ou lave-œil**, sur le lieu de travail. D'autres situations d'exposition sont particulièrement dangereuses en cas de contamination des réseaux : l'exposition au **panache issu d'une tour aérorefrigérante** d'un réseau de climatisation ou encore l'exposition au panache issu d'un **nettoyeur à haute pression**.

Après une période d'incubation de 2 à 10 jours, la légionellose se manifeste d'abord par de la fièvre, un malaise général et un syndrome pseudo-grippal. Cette maladie évolue en quelques jours sous deux formes : la première plus bénigne « fièvre de Pontiac », l'autre beaucoup plus grave « maladie du légionnaire » mortelle 1 fois sur 10 en France. **En 2011, 114 décès sont dus à cette maladie sur 1177 cas déclarés.**

## **L'organisation de l'entreprise voulue par Pépy est la cause principale !**

La contamination de l'eau du foyer du Charolais et la multiplicité des épisodes de récurrence au foyer de Montparnasse dont l'épisode de l'été 2012 ont démontré l'incapacité de l'entreprise, en raison de son organisation par activités cloisonnées et dans une logique de groupe, à remédier à un problème grave de santé publique. C'est donc bien la politique menée depuis des années à grand coup de restructurations et de restrictions budgétaires qui est responsable de la situation que les cheminots subissent actuellement. **La feuille de route de Pépy, validée à l'époque par Sarkozy et reconduite par Hollande c'est cela qu'il faut changer, et il y a urgence !**



Les foyers sont malades des choix de gestion de la direction et du saucissonnage de l'entreprise. L'expertise est claire sur ce point, la même cause conduisant aux mêmes effets néfastes, nous sommes en droit (et en devoir) de nous interroger sur **la capacité de l'entreprise à maintenir et à garantir la santé des cheminots et la sécurité des circulations**. La CGT considère donc que d'autres bâtiments fréquentés par les cheminots au travail sont potentiellement touchés.

### **Un risque sanitaire non maîtrisé**

Le manque réel de ressource identifiant des personnes en responsabilité et disposant des compétences et de l'autorité pour la mise en œuvre des décisions fait défaut. La direction de part son organisation désigne, certes des responsables pour traiter les problèmes mais ceux-ci n'ont ni la formation et ni le temps matériel pour se consacrer à leur mission. Malgré le professionnalisme et l'engagement des différents acteurs il apparaît que les compétences nécessaires ne sont pas détenues par ces acteurs. Le défaut de circulation d'information entre les différentes branches de l'entreprise et le choix d'une organisation faisant la préférence à la séparation des activités plutôt qu'à la mutualisation des compétences sont à l'origine de cette situation.

Ces accumulations d'erreur conduisent à la non maîtrise du risque sanitaire dont l'épisode de l'été 2012 au foyer de Montparnasse ont amenés à une situation où les taux de légionnelle ont explosé. Lors de l'expertise une analyse de l'eau froide a mis en évidence que celle-ci était polluée et non potable par la présence de coliformes totaux. Plus récemment le 14 septembre, comme si cela ne suffisait pas c'est dans l'eau froide (dont la température s'élevait à 25 degré) que la présence de légionnelle a un taux supérieur à la normal a été décelée.

### **Le relogement**

La CGT estime aujourd'hui que la situation est dramatique et extrêmement grave, nous sommes confrontés à un risque sanitaire potentiellement mortel et dont la prise de conscience de la direction n'est pas à la hauteur du danger. C'est un exemple probant de l'inefficacité de l'organisation de l'entreprise mise à mal par une politique libérale privilégiant le « business » à court terme plutôt que la sécurité à long terme. Le savoir faire et le professionnalisme d'une entreprise intégrée ne permettrait pas de telles négligences.

L'exemple de la pollution de l'eau du foyer du Charolais n'est que la partie émergente d'une désorganisation orchestrée par une politique de casse de la SNCF. Pour la CGT la réouverture du foyer est à ce jour incompatible avec le cocktail nocif qu'est la désorganisation de l'entreprise, les choix de gestion de celle-ci, l'absence de réel responsable en charge du dossier et la non mise en œuvre dans leur intégralité des préconisations de l'ensemble des spécialistes en matière et de santé public.

# Infos Luttes

Nous l'avons vu la crise « légionelle » est en grande partie due à l'organisation mise en place par Pépy. Ce dossier touche donc directement à l'organisation du transport ferroviaire. On comprend vite que la proposition de Pepy « une holding SNCF » avec des filiales complètement cloisonnée produira en plus dramatique les même effets. Lorsque cela atteindra le cœur de la production, la catastrophe sera

inévitabile. A contrario la voie du service public portée par la CGT, apporte cohérence et moyen au système, de plus les prérogatives de l'état à travers le gendarme du rail (l'EPSF) et l'ARAF et la DGTIM serait renforcées, ce qui éviterait de laisser une bande d'ultra libéraux mettre à mal la sécurité des circulations et la santé des cheminots.

Comme depuis toujours la CGT en organisation responsable est garante de la santé des agents, elle continuera à informer les cheminots des évolutions de ce dossier. Les cheminots peuvent compter sur l'engagement de l'ensemble de la CGT et de ces élus pour défendre et garantir leurs intérêts individuels et collectifs. Cela ne nous empêchera pas, au contraire, de porter des propositions alternatives et de condamner les dérives inadmissibles de la direction actuelle !

**En conclusion le foyer ne ré-ouvrira pas ses portes tant que la première phase de désinfection du réseau et de la vérification de la qualité sanitaire de l'eau ne soient faites. La CGT et ses représentants restent mobilisés et vigilants suite à l'évolution de ce dossier et mettra tout en œuvre pour préserver la santé et les conditions de travail des cheminots. A ce titre les conditions de réouverture du foyer doit faire l'objet d'une attention toute particulière.**



**VIEILLARD Lilian 06.24.86.85.33  
GRAVIL Damien 06.70.10 80.72**

**MILBEO Thierry 06.24.34.07.78  
BORNOT David 06.23.24.74.03**